

**RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX**

**SUR L'APPEL DES MAGISTRATS ET GREFFIERS  
ET LA JUSTICE A BOUT DE SOUFFLE**

Adoptée par l'Assemblée générale des 9 et 10 décembre 2021

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 9 décembre 2021,**

**CONNAISSANCE PRISE** de l'appel de 3.000 magistrats et de 100 greffiers du 23 novembre 2021 qui a été signé à ce jour par plus de 7.000 magistrats et greffiers, dénonçant le manque cruel de moyens dans la justice et les conditions indignes dans lesquelles ils exercent leur mission;

**CONNAISSANCE PRISE** du mouvement sans précédent qui s'en est suivi, des membres de la Conférence Nationale des procureurs généraux, de la Conférence des premiers présidents de Cours d'Appel, de la Conférence des Procureurs de la république et de celles des Présidents des Tribunaux judiciaires et des procureurs appelant à « une pause » dans les réformes ;

**RAPPELLE** que la profession d'avocat et ses représentants dénoncent depuis plusieurs années l'indigence des moyens consacrés à la justice qui empêche celle-ci d'être rendue dans des conditions dignes d'une démocratie respectueuse des droits humains ;

**RAPPELLE** que les récentes augmentations du budget de la justice sont encore très insuffisantes pour répondre aux besoins des juridictions et des justiciables d'autant qu'elles sont prioritairement affectées à l'administration pénitentiaire et non aux juridictions .

**RAPPELLE** que ce manque de moyens, tant dans les ressources humaines que matérielles ou par manque de lieux de justice adaptés aux besoins des justiciables et des professionnels de la justice, impacte directement le travail et le sens de la mission des magistrats, greffiers et personnels de justice lesquels doivent répondre à un impératif de gestion de stocks au détriment de l'écoute des justiciables et de leurs avocats lesquels deviennent des variables d'ajustement du temps de justice.

**RAPPELLE** que la profession d'avocat souligne sans cesse le nécessaire respect des droits de la défense et donc du justiciable, qui se traduit notamment par le respect absolu du secret professionnel, la suppression du décret Magendie, le refus de la structuration des écritures, le respect de la durée des audiences conformément à la circulaire Lebranchu du 6 juin 2001, l'exigence d'une comparution le jour même en comparution immédiate, la fin de la course à la déjudiciarisation...

**APPORTE** son soutien aux magistrats, greffiers et personnels de justice dans leurs revendications quant à l'augmentation substantielle des moyens humains et matériels alloués aux juridictions afin que ces dernières puissent répondre aux besoins des justiciables et rendre une justice digne et humaine ;

**Conseil national des barreaux**

Résolution portant sur l'appel des magistrats et greffiers et la justice à bout de souffle

Adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 2021

**PROPOSE** aux chefs de juridictions, aux syndicats de magistrats, de greffiers et personnels de justice ainsi qu'aux bâtonniers de faire un état des lieux :

- Pour chaque juridiction, du nombre de greffiers, magistrats du siège et du parquet et personnels de justice qu'il faudrait engager pour que les juridictions puissent rendre leurs décisions dans des délais raisonnables et des conditions de travail normales ;
- Des moyens matériels et informatiques manquants ainsi que le budget nécessaire dont chaque juridiction a besoin pour remplir convenablement ses fonctions ;
- Des locaux à rénover ou à construire afin que la justice puisse se rendre dans des lieux dignes ;

**DEMANDE** que les États généraux de la justice soient consacrés prioritairement à la question des moyens alloués aux juridictions avant toute discussion sur de nouveaux textes de procédures et que les professionnels de la justice soient entendus sur ce sujet.

**APPELLE** les avocats à s'associer à la mobilisation du 15 décembre 2021 organisée par les magistrats et les personnels de justice.

**INVITE** les avocats à se rapprocher de leurs Ordres et/ou de leurs syndicats pour prendre connaissance des modalités d'organisation et de rassemblement de cette journée.

\* \*

Fait à Paris le 10 décembre 2021

PROJET